



AVIS PUBLIC PUBLIC NOTICE

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DE LA TARIFICATION 2024

AVIS aux contribuables de la susdite municipalité :

Lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, le conseil a adopté le budget pour l'exercice financier 2024 dont voici un aperçu :

Budget dépenses pour 2024

Administration générale :	344 452 \$
Transport et voirie :	280 702 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	77 322 \$
Frais de financement :	1 000 \$
Sécurité publique :	148 932 \$
Hygiène du milieu :	143 931 \$
Parcs, loisirs et culture :	140 740 \$

Total des dépenses 1 137 079 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2024-2026

	2024	2025	2026
BÂTIMENT			
PRABAM (travaux à compléter)	30 000 \$		
VOIRIE			
Amélioration des chemins	82 600 \$	100 000 \$	100 000 \$
Caméra de surveillance (garage et réservoir)		8 000 \$	
INFRASTRUCTURE			
Borne sèche		12 000 \$	
Agrandir le stationnement		20 000 \$	
URBANISME			
Révision des règlements d'urbanisme	25 000 \$	25 000 \$	
TOTAUX	137 600 \$	165 000 \$	100 000 \$

Lors de la séance régulière du 8 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement 373-2023 décrétant le taux de taxation et de tarification pour 2024 dont voici un aperçu :

La taxe générale de base est établie comme suit :

2024		2023	
Base	0.3098 \$	Base	0.3867 \$
MRC	0.0340 \$	MRC	0.0525 \$
SQ	0.0513 \$	SQ	0.0813 \$
Incendie	0.0335 \$	Incendie	0.0670 \$
P-Répon.	0.0132 \$	P-Répon.	59.14/porte
Total	0.4418 \$	Total	0.5875 \$

La taxe sur les collectes des matières organiques, recyclables et résiduelle comme suit :

- Enlèvement des ordures est établie à cent-cinquante-huit dollars (158,00 \$) par unité de logement
- Le coût des bacs supplémentaires est établi à quarante et un dollars et cinquante sous (41.50 \$)
- Enlèvement des ordures des commerces et services soit établie à cent quatre-vingt-quinze dollars (195.00 \$)

La taxe d'entretien du réseau d'aqueduc comme suit :

- chaque unité de logement pour les immeubles résidentiels desservis par le système du réseau d'aqueduc est établi à deux cent soixante-huit et vingt-six sous (268.26 \$);
- chaque terrain vacant situé sur le passage de l'aqueduc est établi à un dollar et quatre-vingt-quatre sous (1.84 \$) du mètre linéaire de frontage
- une taxe supplémentaire pour chaque unité de commerce et service sur le territoire soit établie à cinq cent vingt dollars (520 \$)
- une taxe supplémentaire pour chaque unité de commerce de transformation alimentaire soit établie à six cent soixante-quinze dollars (675 \$)

La taxe du réseau d'égout comme suit :

- pour chaque unité de logement pour les immeubles résidentiels desservis par le système du réseau d'égout est établi à cinq cent deux dollars et soixante-seize sous (502.76 \$)
- pour chaque terrain vacant situé sur le passage de l'égout est établi à deux dollars et seize sous (2.16 \$) au mètre linéaire de frontage

Échéancier des versements

- 1^e versement : 31 mars 2024
- 2^e versement : 30 mai 2024
- 3^e versement : 30 juillet 2024
- 4^e versement : 30 septembre 2024

Des frais de retard de 12% est chargé sur toutes taxes non acquittées et des frais de 50 \$ pour tout effets retournés

DONNÉ à Abercorn, ce 18 janvier 2024.



Pascale Massé, Directrice générale